



# LIMITES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

## CONSEIL D'ÉDUCATION

## Remplacement d'urgence de la direction générale

### Politique 3.8

---

- 3.8.1 Afin de protéger le Conseil d'une situation résultant de l'absence de la direction générale et afin d'assurer sa succession immédiate par intérim, celle-ci ne néglige pas de familiariser deux cadres supérieurs, selon un ordre de préséance, avec les dossiers et les processus qui relèvent du Conseil et de la direction générale.